

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOANNAS

L'an deux mil vingt-deux, le 18 février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de **JOANNAS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard VEDOVATO, Maire.

PRESENTS : B. VEDOVATO, J-M LEYNAUD, G.BERROD, M.DRUART, C.ODDER, G.FABRE, M. MINNEKEER.

**ABSENTS : C.VERSHELDE
P. NALLET
R. AUBERTOT
A. MERLE**

**PROCURATION : C. VERSHELDE donne procuration à C. ODDER
A. MERLE donne procuration à G. BERROD
R. AUBERTOT donne procuration à M. DRUART**

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. MINNEKEER

1-02-2022 MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE JOANNAS ET LE VAL DE LIGNE POUR LA POURSUITE DU PLU.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour solliciter l'engagement de la procédure pour la poursuite de l'élaboration du PLU de la Commune de JOANNAS par la Communauté de Communes du Val de Ligne.

La commune s'engage à prendre en charge le coût total de la procédure jusqu'à validation du PLU.

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

Conformément à la délibération du Conseil Municipal prise en date du 18 mai 2021, d'autoriser le Maire de JOANNAS à signer une convention pour solliciter l'engagement de la procédure pour la poursuite de l'élaboration du PLU de la commune de JOANNAS par la communauté de Commune du Val de Ligne.

Fait et délibéré en Mairie, le vendredi 18 Février 2022 et ont signé au registre tous les membres présents.

Bon Pour Extrait Conforme
Monsieur le Maire
VEDOVATO Bernard

